

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DES INSTALLATIONS D'ALTEO (CSS)

(créée par arrêté préfectoral du 15-02-2016, cf lien à la fin de ce compte-rendu)

Première séance, le 18-03-2016

Union Calanques Littoral représentée par Christian
GUILLAUME (titulaire), Jacky VAUCHER (suppléante).

En résumé : cette Commission qui aurait pu n'être qu'une chambre d'enregistrement de plus s'est révélée, au contraire, une instance efficace de contestation et de surveillance.

La fermeté de la ministre ROYAL et les interventions lors de la CSS de la députée européenne Michèle RIVASI ont fourni un contexte très favorable.

ALTEO, sur la défensive, a été peu crédible, ses soutiens habituels également.

Le premier résultat concret est une contrainte beaucoup plus forte exercée sur l'industriel avec des délais plus courts.

(Les questions confiées à UCL par plusieurs associations ont été posées au préfet et à ALTEO, cf ci-après).

Accueil courtois et bien organisé à la préfecture, salle Pierre SOMVEILLE.

Le préfet rappelle le fondement légal de la Commission de Suivi de Site, et décrit les grandes lignes de son fonctionnement. Il exprime son souci de vigilance sur le suivi du site ALTEO dans toutes ses installations, à terre et sous la mer.

Il donne la parole au député de Gardanne LAMBERT, qui après quelques banalités préliminaires évoque le problème de la pollution en soulignant que les Bouches-du-Rhône ont été le pôle mondial de l'exploitation de la bauxite, et que le site de Gardanne n'est pas exclusif du problème car des vestiges historiques de dépôts de boues rouges existent ailleurs et sont à surveiller. M. LAMBERT affirme souhaiter la transparence, et conclut que l'ensemble de la filière est à étudier.

M. Didier RÉAULT, président du Conseil d'Administration du Parc National des Calanques, attire l'attention de la Commission sur le Comité Scientifique d'Information sur les Rejets en Mer (CSIRM, cf lien à la fin de ce compte-rendu). Il souhaite une implication forte de l'État et de tous les partenaires dans le problème des rejets d'ALTEO. Il regrette les faiblesses passées de l'industriel, et exprime son exigence pour l'avenir.

Il demande que le CSIRM se mette en place le mois prochain.

La députée européenne Michèle RIVASI (NB : normalienne, agrégée de Sciences de la Vie et de la Terre, fait partie des quelques parlementaires les plus compétents en matière d'environnement), regrette que la ministre Ségolène ROYAL ait été court-circuitée par le Premier Ministre, signale que l'on va vers une guerre judiciaire contre ALTEO (en mentionnant une partie des actions en cours contre la prorogation des rejets) et réclame la transparence. Elle résume avec force les raisons d'exiger un délai court, deux ans au maximum, pour mettre fin aux effluents polluants qui ont succédé aux boues rouges, comme aux rejets dans l'atmosphère et aux nuisances de dépôts à terre.

2

Le préfet lui répond qu'en l'état c'est son arrêté du 28-12-2015 qui s'applique.

Le représentant de la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL), lit une liste des paramètres des rejets, et des bilans intermédiaires à faire. Il cite les obligations de l'industriel qui doit surveiller ses rejets. La DREAL a la possibilité de faire des contrôles inopinés. Il souligne que les effluents en mer seront, selon lui, fixés par la formation

d'hydrocalcite, résidu solide qui tombera au fond, sans que l'on puisse comprendre clairement s'il voit là un aspect qui réduirait l'importance du problème des effluents.

Union Calanques Littoral :

1. « Monsieur le Préfet, dans son communiqué du 16-03-2016 Madame la Ministre Ségolène ROYAL écrit : *cette fuite* [le récent nuage de soude à Gardanne après rupture d'une canalisation] *confirme la vétusté d'une partie des installations de traitement et appelle à examiner au plus tôt les solutions envisagées pour traiter les pollutions rejetées en Méditerranée à travers une autre canalisation mise en service en 1966.*

La ministre de l'environnement demande que l'exploitant remette un rapport sur les solutions de traitement actuellement étudiées afin que le comité de suivi de site [donc la CSS] puisse l'examiner d'ici fin septembre.

Pouvons-nous savoir, Monsieur le Préfet, si l'exploitant a pris auprès de vous un engagement à cette échéance ? ».

Réponse du préfet : « la position ministérielle est trop récente pour que je puisse vous répondre dans le détail, mais vous pouvez d'ores et déjà prévoir ce rendez-vous de septembre ».

2. « L'état de faiblesse et vétusté de la canalisation sous-marine a été filmé par des plongeurs. Cet aspect alarme à juste titre l'une des associations dont nous transmettons ici le point de vue, association qui est très présente dans les calanques. Monsieur le préfet, nous sollicitons dans l'urgence une expertise totalement indépendante ».

Réponse du préfet : « c'est noté ».

M. Didier RÉAULT précise à UCL que le Parc National est, depuis ses débuts, conscient du problème de l'état de la canalisation sous-marine, et va l'étudier de plus près.

M. Roger MÉI, maire de Gardanne, fait longuement part de ses préoccupations, et insiste sur le fait que « les boues rouges c'est fini ».

Union Calanques Littoral :

« Monsieur le préfet, une autre des associations dont nous transmettons ici le point de vue pose une question précise, rédigée par un professionnel de santé. Cette question est reprise par un membre d'une autre association, la voici :

L'analyse régulière des perturbateurs endocriniens (PE) s'impose, puisque certains ont été dosés dans les effluents comme les HAP, PCB, alkylphénols, organoétains, etc. Certains de ces PE comme les PCB, les organoétains sont interdits, leur rejet est donc plus que problématique. Il serait intéressant de savoir d'où viennent ces PE dans les effluents. Est-ce dû au process des boues rouges ?

Monsieur le préfet, à la suite de cette question présentée par deux associations nous demandons que l'État obtienne une réponse de l'industriel, de plus nous sollicitons de votre part le lancement de ces analyses ciblées ».

3

Réponse du préfet : « il s'agit en effet d'un aspect imprévu, la question est effectivement importante, je note ».

Pas de réponse du représentant d'ALTEO, M. Eric DUCHENNE, directeur des opérations de l'usine.

M. Gérard CARRODANO, Premier Prud'homme des pêcheurs professionnels de La Ciotat, rebondit sur l'intervention d'UCL. Avec indignation, il rappelle les problèmes graves des pêcheurs professionnels, déjà signalés depuis longtemps aux autorités. Ils ont vu leurs ressources de pêche lourdement diminuées par la pollution, pas question d'ajouter à 50 ans de boues rouges x années d'effluents chimiques.

L'industriel échappe aux lois et règlements alors qu'il était convenu que tout rejet s'arrêterait au 31-12-2015, et pendant ce temps les pêcheurs professionnels sont soumis, eux, à un carcan administratif.

La représentante de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) fait état d'un suivi rigoureux des canalisations.

Un représentant des riverains de l'usine à Gardanne : « si l'eau jetée à la mer par ALTEO n'est pas nocive, alors au lieu de la gaspiller qu'on l'injecte dans le réseau d'eau potable ». Réponse du préfet (souriant et aimable) : « ce n'est pas possible ».

La députée européenne Michèle RIVASI demande pourquoi l'industriel et les autorités cherchent à attendre deux ans avant de faire une évaluation, et pose la question : « on n'a pas les moyens ? »

Réponse de la DDTM : c'est prévu mais difficile.

Le pêcheur CARRODANO : il suffit de deux à trois jours de beau temps.

La DREAL : un contrôle de la canalisation est prévu.

Union Calanques Littoral :

« Monsieur le Préfet, la situation inacceptable de la pêche professionnelle artisanale lourdement impactée par une pollution qui s'étale depuis 50 ans ne concerne pas exclusivement ces professionnels, mais aussi les consommateurs, et par solidarité l'ensemble des usagers de la mer. De la part d'une association nous attirons votre attention sur l'urgence d'une aide à la pêche professionnelle artisanale, car le problème de l'emploi ne se pose pas exclusivement à Gardanne ».

Réponse positive du préfet sur l'examen de cette question.

Le préfet revient sur les précautions qu'il entend mettre en œuvre dans l'esprit des positions exprimées par la ministre, qui visent à parvenir à l'arrêt total des rejets.

La DREAL déclare avoir demandé à l'industriel l'amélioration des décharges : végétalisation, contrôle des poussières, étanchéité du bassin de rétention [NB. Depuis tant d'années ce n'était donc pas fait ???]. La DREAL contrôle la qualité des eaux souterraines.

Un représentant des riverains de Gardanne : les plaquettes de contrôle des dépôts de poussières ne sont pas crédibles.

Réponse de la DREAL : oui, on peut mieux faire.

La députée européenne Michèle RIVASI demande avec force des mesures de la qualité de l'atmosphère par un organisme totalement indépendant de l'industriel.

4

M. Richard MALLIÉ , maire de Bouc-Bel-Air déclare suivre attentivement l'évolution du problème, y compris au sujet de l'étude d'impact sanitaire.

Le CIQ de Clapiers [quartier de Gardanne] comprend le problème de l'emploi, mais tient à signaler qu'il y a eu dans le passé des déversements mal maîtrisés, et d'autre part que des travailleurs de Péchiney ont été affectés par des maladies professionnelles graves. « Cette usine est obsolète, il faut la déménager ».

M. Eric DUCHENNE, directeur des opérations d'ALTEO explique que la canalisation qui s'est rompue le 9 mars à l'usine de Gardanne en laissant échapper un nuage de soude, était surveillée et entretenue (la députée européenne RIVASI : « donc cette usine est obsolète »). Il reconnaît que l'on en a mésestimé l'impact, mais « on travaille sur le sujet. L'usure du tuyau restait dans les tolérances, mais nous allons améliorer la situation ». L'installation pourrait redémarrer la semaine prochaine. Il est exact que la substance déposée peut occasionner des brûlures.

Le préfet : « la qualité de l'information était critiquable ».

M. Eric DUCHENNE affirme qu'à quatre heures du matin l'incident était clos.

La députée européenne Michèle RIVASI n'admet pas cette affirmation « incident clos ».

Le préfet : « Madame la députée, l'État veille au contrôle ». Il cite son arrêté du 11-03-2016, fixant en urgence les prescriptions de contrôle des installations de l'usine.

M. Eric DUCHENNE : nous modifions notre exploitation.

Le député LAMBERT : il faut ramener les effluents aux normes.

La députée européenne Michèle RIVASI : cela n'aurait aucun sens, car selon les conditions locales on peut être « aux normes » et quand même polluant. Ici nous avons affaire à des éléments toxiques non biodégradables qui s'accumulent dans le temps.

M. Eric DUCHENNE fait une projection de graphes et tableaux sur les performances de la station de traitement de l'usine. « On est capables de l'améliorer ».

M. Didier RÉAULT : les documents projetés n'apportent rien de plus, et sont illisibles.

Le député LAMBERT : « où en est la dynamique »?

M/ Eric DUCHENNE : « si la technologie nous permettait d'agir rapidement, nous le ferions. Il nous faut deux ans ».

Le préfet donne RV en septembre 2016.

M. Roger MÉI, maire de Gardanne, trouve que cette réunion a été utile et ajoute « on travaille sur la bauxaline ».

M. Didier RÉAULT critique la ministre ROYAL qui selon lui « traîne les pieds ».

M. Éric DUCHENNE répond à la question posée par UCL (cf page 2) sur les perturbateurs endocriniens présents dans les effluents actuels : selon lui, difficile de savoir d'où ils proviennent, peut-être se trouvent-ils déjà dans l'eau ...

UCL : « alors devons-nous en conclure que c'est l'eau du Canal de Provence qui contient des perturbateurs endocriniens dont plusieurs sont interdits de rejet »?

Le préfet : « c'est une question trop complexe, à aborder ultérieurement ».

Mais M. DUCHENNE ne répond rien à une déclaration faite un long moment auparavant par M. Noël COLLURA, maire-adjoint de La Ciotat, délégué à l'Environnement et Développement durable, au Cadre de vie, aux Espaces verts : « on ne fait pas confiance à ALTEO, qui sans même contacter la mairie a déversé des déchets sur la décharge sauvage du Mentaure contre laquelle nous luttons ».

Le préfet rappelle le rendez-vous de septembre 2016.

5

M. Eric DUCHENNE qui n'avait rien répondu quand la question avait été posée, pressé par le préfet de répondre quelque chose, évoque dans des phrases filandreuses et difficiles à retranscrire un délai de deux ans.

Le préfet répète : « *rendez-vous en septembre 2016* », et peu après lève la séance.

[NB. Probablement du fait de la longueur d'une réunion chargée, il n'a pas été procédé à la désignation des membres du Bureau de la Commission].

Dans un communiqué publié ensuite, le préfet ajoute que compte tenu de la sensibilité du sujet, une séance de la Commission aura lieu en juin 2016, sans attendre l'échéance de septembre.

Vos associations peuvent d'ores et déjà nous faire connaître, jusqu'en juin, les questions qu'elles souhaitent faire poser lors de cette session de juin :

unioncalanqueslittoral@gmail.com

Christian GUILLAUME, Jacky VAUCHER.

Liens :

Arrêté préfectoral de création de la Commission de Suivi de Site

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/content/download/17957/111412/file/arrêtéCSSAlteo15022016.pdf>

Le Comité de Surveillance et d'Information sur les Rejets en Mer (CSIRM) présenté par le Parc National des Calanques :

<http://www.calanques-parcnational.fr/fr/la-charte-en-action/menaces-risques-degradations/rejets-en-mer-par-alteo>